

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-69

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2018-69

BORDEAUX - Cession à la Société anonyme (SA) d'Habitation à loyer modéré (HLM) Domofrance des immeubles bâtis sises 12, place Saint Martial et 10, quai de Bacalan - Modification de la délibération n° 2016-779 du 16 décembre 2016 - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A la demande de la SA (Société anonyme) d'HLM (Habitation à loyer modéré) Domofrance Bordeaux Métropole a acquis par voie de préemption les deux immeubles bâtis sises respectivement 12, place Saint Martial et 10, quai de Bacalan à Bordeaux.

La mise au point des programmes de réhabilitation sociale desdits immeubles par Domofrance conduite en étroite liaison avec Bordeaux Métropole a permis d'arrêter les projets suivants répondant aux objectifs de notre politique locale de l'habitat :

- pour le 12, place Saint Martial, réalisation de 3 logements en PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et d'un local d'activité commerciale,
- pour le 10, quai de Bacalan, réalisation de 3 logements PLS (Prêt locatif social) et d'un local d'activité commerciale.

En considération desdits engagements programmatiques et en accord avec Domofrance les prix de cession actualisés s'établissent à :

354 420 € pour le 12, place Saint Martial et à 375 580 pour le 10, quai de Bacalan, ces montants étant validés par la Direction de l'immobilier de l'Etat.

Ces prix de cession sont donc éfinitifs eu égard à l'engagement de Domofrance de régulariser ces acquisitions au plus tard au 1^{er} trimestre 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211.37,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210.1 et suivants,

VU la délibération n°2016-779 du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016,

VU les avis de la DIE (Direction de l'immobilier de l'Etat) du 19 janvier 2018 (2017-33063 V1550) et du 25 janvier 2018 (2017-33063 V1551),

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la délibération susvisée doit être complétée pour prendre en considération les programmes définitifs de réhabilitation par Domofrance et les prix de cession réactualisés des 2 immeubles sis 12, place Saint Martial et 10, quai de Bacalan à Bordeaux devant lui être cédés,

DECIDE

Article 1 : de modifier la délibération n° 2016-779 du Conseil de Bordeaux Métropole du 16 décembre 2016, en fixant les prix de cession définitifs des immeubles susvisés ainsi que la modification des programmes à réaliser par la SA d'HLM Domofrance, comme suit :

- 12, place Saint Martial : 354 420 €, pour la réalisation de 3 logements en PLAI et d'un local commercial,
- 10, quai de Bacalan : 375 580 € pour la réalisation de 3 logements PLS et d'un local commercial.

Article 2 : d'imputer la recette correspondante au budget principal de l'exercice concerné au chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 FÉVRIER 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON